

Associations de quartiers et diverses - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	Obtenu en 1988	1 ^{er} verse- ment 1989	Solde 1989	Total 1989
I - Associations et Comités de Quartiers				
Comité de Quartier Bregille	49 000 F	24 500 F	24 500 F	49 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F	1 000 F	1 000 F	2 000 F
Comité de Quartier Saint- Claude	72 000 F	37 500 F	34 500 F	72 000 F
La Torcolienne	4 000 F	2 000 F	2 000 F	4 000 F
La Chapraisienne	12 000 F	6 000 F	9 000 F	15 000 F
Comité de Quartier La Boucle	3 000 F	1 500 F	8 500 F	10 000 F
Comité de Quartier Grand Montrapon		10 000 F	10 000 F	20 000 F
Comité de Quartier Rivotte	5 000 F	2 500 F	2 500 F	5 000 F
Association Pour l'Information à Montrapon (APIM)	21 000 F	10 500 F	10 500 F	21 000 F
Planoiselles	3 000 F	1 500 F	2 000 F	3 500 F
La Passerelle de Planoise	12 000 F	6 000 F	6 000 F	12 000 F
Club Photo Planoise	3 000 F	1 500 F	1 500 F	3 000 F
II - Associations diverses				
Études et Chantiers ECHEL 25			10 000 F	10 000 F
Commune Libre de Saint-Ferjeux			5 000 F	5 000 F
Scouts de France		6 000 F	6 000 F	12 000 F
Tarot Club Bisontin			1 200 F	1 200 F
Le Club du 3 ^{ème} Age de Planoise	1 000 F		3 000 F	3 000 F
Association Valentin HAUY			7 000 F	7 000 F
	187 000 F	110 500 F	144 200 F	254 700 F

La dépense totale, soit 144 200 F, est à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41800 qu'il convient d'abonder par un crédit d'égal montant à prélever sur le chapitre 970/669 code service 20200 - Dépenses imprévues, figurant au budget primitif de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.